



## ÉCLAIRAGES ET SYNTHÈSES

# L'ACCOMPAGNEMENT INTENSIF DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI (AIJ)



### SOMMAIRE

p.3 Les principales difficultés des bénéficiaires de l'AIJ sont liées à leur positionnement sur le marché du travail

À profil identique, les bénéficiaires de l'AIJ se reclassent mieux et sont plus satisfaits

p.5 Les jeunes en AIJ sont plus motivés et recherchent plus activement

### L'essentiel à retenir

#### Des effets positifs sur l'insertion et l'activation de la recherche d'emploi

Au sein de Pôle emploi un accompagnement spécifique est mis en place pour certains jeunes demandeurs d'emploi : l'accompagnement intensif jeunes. Une comparaison rigoureuse avec une population témoin a permis de mesurer les effets de cet accompagnement sur différents aspects : motivation, stratégie de recherche, satisfaction des jeunes, accès et retour à l'emploi.

Par rapport à une population témoin comparable, les jeunes bénéficiaires de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) sont plus souvent en emploi 8 mois après leur entrée (+10 points), soit une hausse de 28%, et plus souvent en emploi durable (+5 points). Ils expriment également une satisfaction plus élevée de leur accompagnement. Cette forme d'accompagnement leur permet d'être plus motivés (+27 points) et mieux outillés dans leur recherche d'emploi. Les jeunes sont plus mobilisés et utilisent de façon plus intensive les différents canaux de recrutement. L'accompagnement intensif se caractérise par des entretiens réguliers et des contacts fréquents avec un conseiller Pôle emploi exclusivement dédié à cette activité.

Guillaume BLACHE et Danielle GRECO  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

L'AIJ  
A AUGMENTÉ DE

**28%**

LE TAUX DE RETOUR À  
L'EMPLOI DES JEUNES  
AU BOUT DE 8 MOIS



L'accompagnement accroît sensiblement les chances d'accès à l'emploi en renforçant la motivation des jeunes et en intensifiant leur recherche d'emploi.



L'accompagnement intensif jeunes (AIJ) a été mis en place en septembre 2014 en capitalisant des expériences antérieures développées dans le cadre de l'ANI jeunes<sup>1</sup> et de l'expérimentation des clubs jeunes dans les zones urbaines sensibles [cf. en savoir plus].

L'AIJ s'adresse à des jeunes qui ont des difficultés importantes pour s'insérer durablement sur le marché du travail et repose sur des conseillers « emploi » qui dédient 100% de leur temps à l'accompagnement de jeunes, soit de façon individuelle soit de façon collective [cf. encadré 1].

### Encadré 1. Le dispositif AIJ et ses modalités de mise en œuvre

L'accompagnement intensif jeunes (AIJ) s'adresse aux demandeurs d'emploi âgés de moins de 26 ans (les clubs dans les territoires de la politique de la ville permettent l'accès jusqu'à 29 ans) en difficulté sur le marché du travail soit parce qu'ils n'arrivent pas à s'insérer durablement sur le marché du travail soit parce qu'ils sont en risque de devenir demandeurs d'emploi de longue durée. Mis en place depuis septembre 2014, le dispositif a enregistré 154 000 entrées à fin juillet 2016, soit environ 6 700 jeunes chaque mois.

L'AIJ est mis en œuvre par 788 conseillers de Pôle emploi, exclusivement dédiés à cette activité et dont les postes sont cofinancés par des fonds européens.

L'accompagnement des jeunes peut prendre deux formes :

- Un accompagnement individuel d'une durée de 6 mois qui repose sur des entretiens individuels réguliers et peuvent être complétés par des séquences collectives. Les conseillers qui pratiquent cette forme d'accompagnement suivent entre 50 et 70 jeunes.
- Un accompagnement collectif d'une durée de 3 mois qui repose sur une animation collective d'un groupe de jeunes demandeurs d'emploi. Les conseillers suivent entre 12 et 15 jeunes. Cette forme d'accompagnement est moins répandue ; elle ne concerne que 3% des bénéficiaires.

Dans les deux cas, un suivi dans l'emploi ou la formation, selon les besoins, est réalisé.

Afin d'évaluer l'impact de cet accompagnement, une enquête a été réalisée en juin 2016 auprès de jeunes entrés en AIJ en octobre 2015 ainsi que d'une population témoin constituée de jeunes demandeurs d'emploi en accompagnement renforcé [cf. encadré 2].

La comparaison des résultats s'est appuyée sur une méthode d'appariement permettant de gommer les différences de caractéristiques des deux populations ; les écarts de résultats constatés entre les deux groupes peuvent donc être directement liés à la différence entre leurs modes d'accompagnements, intensif jeunes dans un cas, renforcé dans l'autre [cf. sources et méthodes]<sup>2</sup>.

### Encadré 2. Les différentes modalités d'accompagnement des demandeurs d'emploi

Depuis le premier semestre 2013, l'accompagnement des demandeurs d'emploi par Pôle emploi est assuré selon trois modalités :

- la modalité « suivi » s'adresse aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché travail et les plus autonomes dans leur recherche,
- l'accompagnement « guidé » est destiné aux demandeurs d'emploi ayant besoin d'avoir un appui régulier dans leur recherche d'emploi,
- l'accompagnement « renforcé » concerne les demandeurs d'emploi ayant besoin d'être fortement et individuellement accompagné dans leur recherche d'emploi et pour l'élaboration de leur projet professionnel.

1. Accord national interprofessionnel du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès dans l'emploi qui confiait à Pôle emploi l'accompagnement des jeunes diplômés de niveau CAP à bac+2.

2. Cette méthode suppose que l'ensemble des variables permettant d'expliquer simultanément l'entrée dans l'accompagnement et l'insertion sur le marché du travail soient prises en compte dans l'appariement entre bénéficiaires et non-bénéficiaires. L'utilisation conjointe de données administratives (Fichier historique des demandeurs d'emploi) et de données d'enquête a permis d'intégrer un nombre important de variables et de réduire le nombre de variables inobservables contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'appariement.

## Les principales difficultés des bénéficiaires de l'AIJ sont liées à leur positionnement sur le marché du travail

Les critères d'éligibilité à l'AIJ se sont élargis par rapport à ceux de l'ANI jeunes et de l'expérimentation des « clubs jeunes ZUS » dans la mesure où ne sont plus pris en compte le niveau de formation ni le territoire de résidence des jeunes. Les conseillers Pôle emploi disposent donc d'une certaine marge de manoeuvre dans l'orientation des jeunes vers ce dispositif.

Les principales difficultés exprimées par les jeunes sont de l'ordre du positionnement sur le marché du travail. Ainsi, 68% des jeunes bénéficiaires de l'AIJ estiment avoir des difficultés à trouver un emploi dans leur domaine de compétences. Ils déclarent par ailleurs manquer d'expérience professionnelle (59% d'entre eux). Enfin, 3 sur 10 pensent avoir un niveau insuffisant de formation et des problèmes de mobilité géographique. Dans leur ensemble, les difficultés ressenties sont de même nature et de même intensité pour les bénéficiaires de l'AIJ que pour la population témoin.

Les jeunes entrés en AIJ présentent en moyenne des caractéristiques plus favorables au regard de l'insertion dans l'emploi, par rapport aux jeunes en accompagnement renforcé. Ils ont globalement un niveau de formation plus élevé : sur l'ensemble des entrées depuis septembre 2014, 28% ont un niveau supérieur ou égal à bac+2 contre 16% pour les jeunes non bénéficiaires (10% ont un niveau à bac+3 et plus contre 6% pour la population témoin), et 64% des bénéficiaires ont un niveau de formation au moins équivalent au Bac contre près de 50 % pour les non-bénéficiaires.

Les bénéficiaires ont par ailleurs un passé professionnel marqué par des durées cumulées de chômage moins longues et ont une plus faible récurrence au chômage. Sur l'ensemble des entrées, près d'1 bénéficiaire sur 2 a une durée d'inscription inférieure à 3 mois contre 1 sur 3 pour les non-bénéficiaires. Si les fins de contrats restent le premier motif d'inscription à Pôle emploi, 23% de l'ensemble des bénéficiaires sont des primo-entrants contre 16% pour les jeunes non-bénéficiaires.

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » confirme l'ensemble de ces constats [cf. Annexe sur pole-emploi.org].

## À profil identique, les bénéficiaires de l'AIJ se reclassent mieux et sont plus satisfaits

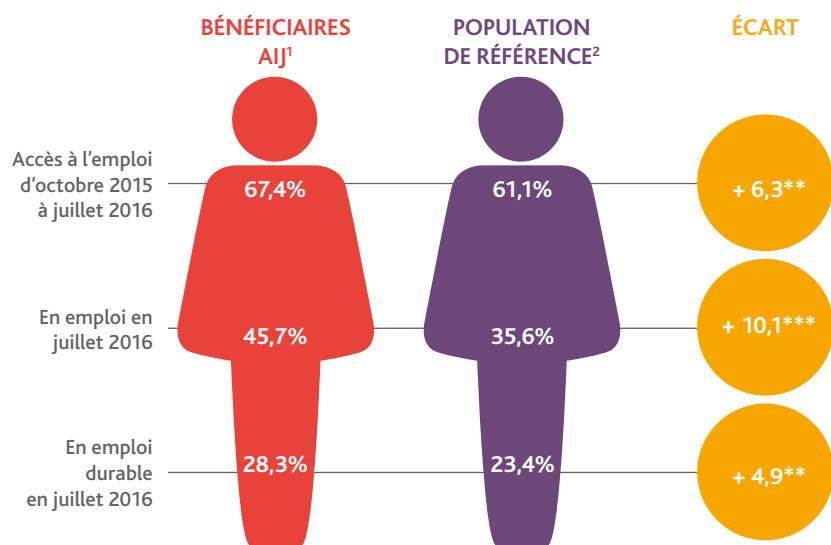
Les différences de caractéristiques observables entre bénéficiaires et non-bénéficiaires étant non négligeables, il est nécessaire de prendre en compte le biais dit de « sélection »<sup>3</sup>. Ce dernier sera corrigé par l'intermédiaire d'une méthode statistique permettant de rendre comparables a posteriori bénéficiaires et non-bénéficiaires sur un ensemble de variables observables [cf. sources et méthodes].

### L'AIJ améliore de façon significative l'accès et le retour à l'emploi

L'effet moyen du passage par l'AIJ sur l'insertion professionnelle des jeunes est significativement positif [cf. infographie 1].

#### Infographie 1 ESTIMATION DE L'EFFET MOYEN SUR L'EMPLOI DU PASSAGE EN AIJ

1. Bénéficiaires entrés en AIJ au mois d'octobre 2015  
2. Demandes d'emploi en fin de mois des jeunes de septembre 2015 en accompagnement renforcé, hors suivi délégué externe  
Méthode : appariement sur le score de propension  
Seuils de significativité : \* 10%; \*\* 5%; \*\*\* 1%  
Source : enquête auprès des bénéficiaires de l'AIJ et d'une population témoin (juin 2016) et Fichier Historique (FH) des demandeurs d'emploi



3. Ce type de biais se manifeste lorsque les bénéficiaires et non-bénéficiaires ne sont initialement pas comparables. La différence de résultats (ex : par rapport à l'emploi) entre les deux groupes peut alors s'expliquer en dehors de tout effet lié à la participation à l'AIJ.

Ainsi, 2 à 3 mois après la date théorique de fin de leur accompagnement (juin 2016), les jeunes entrés en AIJ en octobre 2015 ont une probabilité d'être en emploi de 10 points plus élevée que ceux qui sont en accompagnement renforcé (soit 45,7% contre 35,6%). Cet effet traduit une augmentation de 28% du taux retour à l'emploi. Le retour à l'emploi durable (CDI, CDD et intérim de 6 mois ou plus, créateurs d'entreprises et travailleurs indépendants) augmente quant à lui de près de 5 points de pourcentage. Concernant la proportion d'individus en emploi au cours de la période d'observation d'octobre 2015 à juin 2016 (sans être nécessairement en emploi au moment de l'interrogation), celle-ci augmente de 6 points, soit 67,4% contre 61,1% pour la population de référence.

Le rôle joué par Pôle emploi est nettement reconnu par les jeunes bénéficiaires de l'AIJ : en effet 40% d'entre eux considèrent que Pôle emploi a joué un rôle dans l'obtention de leur emploi contre 20% pour les témoins. En revanche, peu de différences ont été observées quant à la satisfaction par rapport à l'emploi retrouvé : parmi les bénéficiaires 49% s'estiment satisfaits de l'emploi retrouvé contre 46% pour les témoins.

### Les effets sont encore plus positifs pour les jeunes durablement éloignés de l'emploi

Les effets positifs sont nettement plus marqués pour les jeunes durablement éloignés de l'emploi : en effet pour les jeunes qui cumulent 12 mois d'inscription au cours des 24 derniers mois (précédant la dernière inscription), l'impact est de 21 points en termes d'accès à l'emploi par rapport aux témoins (alors que cet impact n'est que de 6 points pour les jeunes ayant une durée cumulée de chômage inférieure à 6 mois). Si on prend la dernière inscription, l'effet positif est également plus important pour ceux qui ont une durée d'inscription supérieure ou égale à 3 mois (+ 9 points par rapport aux témoins) au regard de ceux qui sont nouvellement inscrits (écart non significatif entre les deux populations). L'effet de l'AIJ, comparé à l'accompagnement renforcé, est moins fort sur les personnes peu diplômées et quasi nul pour les bénéficiaires de minimas sociaux et les résidents dans les quartiers prioritaires de la ville. L'éloignement par rapport à l'emploi reste le déterminant le plus important dans l'efficacité du dispositif. L'efficacité de l'AIJ est également plus forte pour les jeunes qui ont déclaré rencontrer des difficultés liées au manque d'expérience (+ 10 points par rapport aux témoins). Il s'agit d'un résultat à souligner dans la mesure où les probabilités d'entrée dans le dispositif sont plus importantes pour ces jeunes en comparaison de ceux qui présentent d'autres types de difficultés.

### Les bénéficiaires de l'AIJ sont plus souvent satisfaits de leur accompagnement

La satisfaction des demandeurs d'emploi par rapport à leur accompagnement est plus importante pour les bénéficiaires de l'AIJ : la satisfaction globale par rapport à Pôle emploi est de 6,4/10 contre 5,1/10 pour les témoins. Avec une note de 6,9/10, la satisfaction des bénéficiaires de « club » [cf. encadré 3] est légèrement plus élevée que celle des bénéficiaires de l'accompagnement individuel.

Les bénéficiaires de l'AIJ sont par ailleurs plus satisfaits sur chacun des éléments retenus pour décrire l'accompagnement par Pôle emploi [cf. graphique 1, observations situées les plus à droite].

## Encadré 3. Zoom sur l'accompagnement collectif sous forme de « clubs »

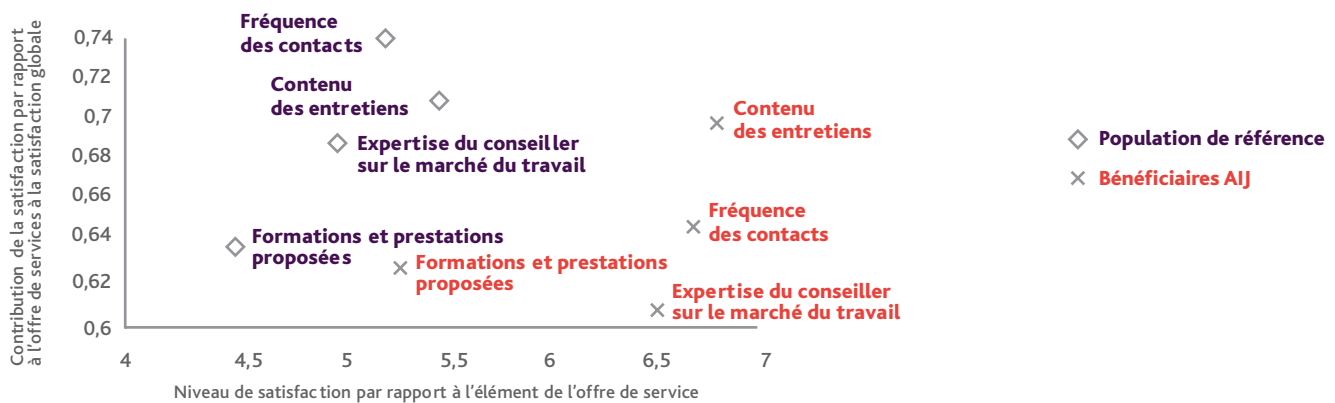
Les observations de l'accompagnement collectif sous forme de clubs, qui ne concerne que 3% des bénéficiaires de l'AIJ, révèlent un accompagnement encore plus intensif (plus de contacts notamment lors des séquences collectives) avec des contenus plus diversifiés. Les bénéficiaires témoignent d'une recherche plus active (plus de temps passé, plus de candidatures envoyées) et expriment une satisfaction globale plus élevée que ceux en accompagnement individuel (note de 6,9 contre 6,4).

Pour les bénéficiaires, le contenu des entretiens et leur fréquence sont perçus comme les principaux points forts de l'accompagnement. Il s'agit des notes de satisfaction les plus élevées avec une contribution importante au niveau de satisfaction globale. L'expertise du conseiller sur le marché du travail est bien évaluée mais a moins d'influence sur la satisfaction globale.

Pour les deux populations, le critère le moins bien perçu est celui des formations et prestations proposées par Pôle emploi. Celui-ci pèse néanmoins moins sur la satisfaction globale. Pour les bénéficiaires de l'AIJ cela s'explique par le fait que le conseiller qui les accompagne est à même de délivrer lui-même la plupart des services dont les jeunes ont besoin.

Graphique 1

### SATISFACTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SUR LES ÉLÉMENTS DE L'OFFRE DE SERVICES ET LEUR CONTRIBUTION À LA SATISFACTION GLOBALE



Note de lecture : la matrice de satisfaction/ importance a ici pour but de mettre en perspective les notes de satisfaction attribuées aux différents éléments de l'offre de service avec leur contribution à la satisfaction globale par rapport à l'accompagnement délivré par Pôle emploi. Horizontalement, la satisfaction est mesurée par les notes moyennes accordées aux différents éléments de l'offre de service. Verticalement, l'importance est mesurée par le coefficient de corrélation de chaque élément de l'offre de service avec la satisfaction globale. Plus le coefficient est proche de 1, plus le critère est statistiquement lié à la satisfaction globale.

Source : enquête auprès des bénéficiaires de l'AIJ et d'une population témoin (juin 2016)

## Les jeunes en AIJ sont plus motivés et recherchent plus activement

Les résultats précédents sont à mettre en relation avec le constat de différences d'intensité dans l'accompagnement des jeunes.

### Les jeunes rencontrent plus souvent leur conseiller

Les bénéficiaires de l'AIJ sont vus plus fréquemment par leur conseiller. 8 bénéficiaires de l'AIJ sur 10 ont au minimum un entretien individuel physique par mois alors que ça n'est le cas que de 1 jeune sur 4 en accompagnement renforcé. A ces entretiens individuels s'ajoutent pour 1 bénéficiaire de l'AIJ individuel sur 2 la participation à des séances collectives (versus 1 sur 5 pour les jeunes en accompagnement renforcé).

Au-delà des rencontres physiques, les conseillers AIJ déclarent établir des contacts réguliers par mail ou par téléphone avec les jeunes qu'ils accompagnent.

Les contacts nombreux et réguliers permettent d'instaurer une relation de confiance entre le jeune et son conseiller. Le jeune se sent véritablement soutenu et les conseils ou informations qui lui sont délivrés sont réellement personnalisés : « *Les entretiens réguliers nous permettent de connaître les demandeurs et donc de les positionner plus facilement sur des offres et en promotion de profils<sup>4</sup>* » (verbatim conseiller AIJ).

4. La promotion de profil consiste à promouvoir la candidature d'un demandeur d'emploi auprès d'un employeur

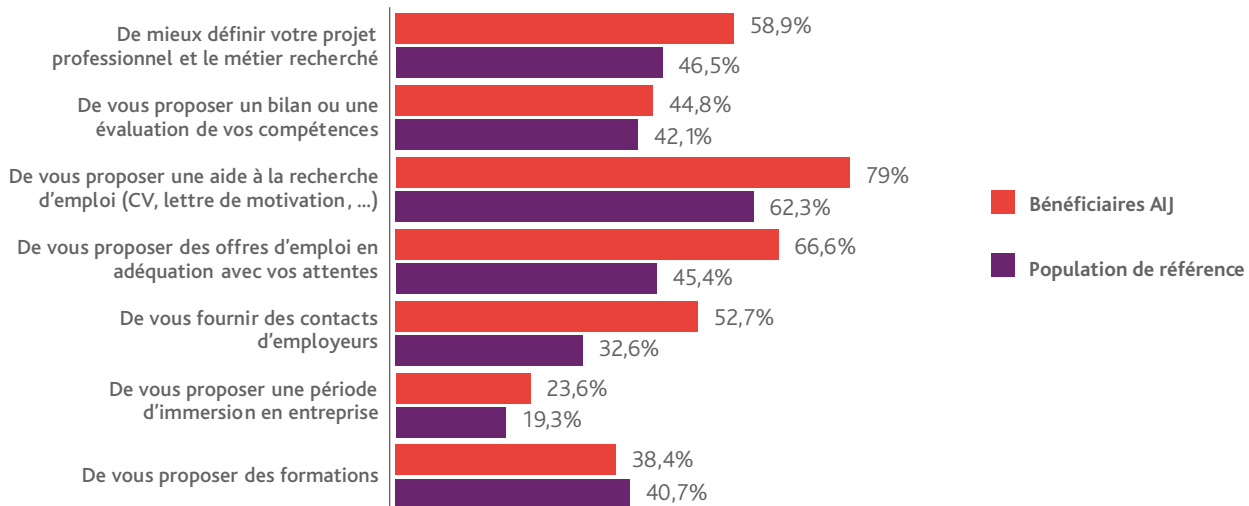
## Les conseillers proposent davantage d'offres d'emploi

Le contenu des entretiens réalisés par les conseillers AIJ est plus diversifié et davantage axé sur la confrontation directe avec le marché du travail : notamment plus de propositions d'offres d'emploi et plus de transmissions de contacts d'employeurs [cf. graphique 2].

Graphique 2

### CONTENU DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Ces entretiens individuels vous ont permis :



Source : enquête auprès des bénéficiaires de l'AIJ et d'une population témoin (juin 2016)

## Les conseillers sont disponibles et mobilisés

Les conseillers AIJ sont entièrement dédiés au suivi des jeunes qu'ils accompagnent. Ainsi en dehors des contacts qu'ils établissent avec les jeunes, ils disposent de temps pour s'informer, rechercher des offres adaptées ou des contacts auprès d'entreprises. Ces conseillers témoignent de leur disponibilité et de la réactivité qu'elle leur permet face aux opportunités du marché du travail. Ils sont en veille permanente sur les offres d'emploi qui pourraient correspondre aux jeunes qu'ils accompagnent.

Leur disponibilité leur permet par ailleurs de réaliser un travail de coaching, proposer par exemple une simulation d'entretien avant un entretien avec un employeur ou « débriefing » suite à une proposition non concluante, et d'accompagner les candidatures « ...grâce à la promotion de profils ou l'accompagnement des mises en relations<sup>5</sup> on arrive à décrocher le premier entretien » (conseiller AIJ).

Le dispositif AIJ prévoit également la possibilité d'un suivi dans l'emploi. Parmi les jeunes qui ont accédé à l'emploi, 1 sur 2 a bénéficié d'un tel suivi contre 1 sur 5 pour ceux qui sont en accompagnement renforcé.

## Les jeunes recherchent plus intensivement

« ...la proximité créée par ce dispositif incite les jeunes à rechercher plus activement » (conseiller AIJ).

L'accompagnement intensif dont bénéficient les jeunes en AIJ les conduit à une recherche d'emploi plus active que ceux qui sont en accompagnement renforcé : d'après les résultats de l'enquête, ils passent un peu plus de temps pour leurs recherches, envoient davantage de candidatures et mobilisent plus souvent différents canaux tels que l'envoi de candidatures spontanées (68% déclarent mobiliser souvent ce canal contre 58% pour la population témoin), le recours à leur conseiller Pôle emploi (33% contre 23%) et la consultation de différents sites d'offres d'emploi (62% contre 53%).

5. Les mises en relation désignent les candidatures effectuées par les demandeurs d'emploi auprès d'employeurs

## Les effets sur l'acquisition de méthodes de recherche et sur la confiance en soi des jeunes sont très nets

L'effet du passage en AIJ sur d'autres dimensions que l'emploi montre que ce dernier accroît fortement la motivation et la confiance en soi par rapport à un accompagnement « classique » renforcé. Cet effet se traduit par une augmentation de 26,9 points de la part des jeunes qui déclarent que l'accompagnement leur a permis de rester motivé, de ne pas baisser les bras [cf. tableau 2]. Il s'agit de l'apport le plus important de l'accompagnement par Pôle emploi pour les jeunes quel que soit le type d'accompagnement. Les bénéficiaires de l'AIJ ressentent également davantage les bénéfices que leur apporte leur accompagnement en termes de diagnostic (+27,8 points) ainsi que sur les différents outils (CV, lettre de motivation...) et stratégies adoptées pour optimiser leur recherche d'emploi (prospection, développement du réseau...). Enfin, lorsqu'il ne permet pas directement de s'insérer professionnellement, l'AIJ exerce une influence positive sur l'ensemble de ces dimensions pour ceux qui se sont déclarés être toujours en recherche d'emploi au moment de l'enquête. Cette même population déclare par ailleurs avoir confiance dans ses perspectives de retour à l'emploi : 59% des bénéficiaires en situation de recherche d'emploi pensent pouvoir trouver du travail rapidement dans les prochains mois (contre 50% pour les non-bénéficiaires). 70% estiment qu'ils retrouveront rapidement un emploi car ils ont confiance en leurs atouts (formation initiale, expérience professionnelle, réseaux...) et 27% ont déjà des contacts avancés auprès d'un employeur ou ont une promesse d'embauche.

Tableau 2

### ESTIMATION DE L'EFFET MOYEN DU PASSAGE EN AIJ SUR LA MOTIVATION ET L'ACQUISITION DE MÉTHODES DE RECHERCHE D'EMPLOI

L'accompagnement par Pôle emploi vous a permis :	Bénéficiaires AIJ <sup>1</sup>	Population de référence <sup>2</sup>	Écart
De rester motivé, de ne pas baisser les bras	69,6%	42,7%	26,9 ***
De faire le point sur vos difficultés et atouts	64,5%	36,7%	27,8 ***
De mieux vous orienter par rapport à votre projet professionnel	52,7%	36,4%	16,3 ***
D'optimiser votre recherche d'emploi (CV, lettre de motivation,...)	67,6%	38,5%	29,1 ***
De développer votre réseau	32%	18,6%	13,4 ***
De vous préparer aux entretiens d'embauche	53,2%	28%	25,2 ***
De prospector les entreprises pour saisir des offres d'emploi	51,3%	29,7%	21,6 ***

1. Bénéficiaires entrés en AIJ au mois d'octobre 2015

2. Demande d'emploi en fin de mois des jeunes de septembre 2015 en accompagnement renforcé, hors suivi délégué externe

Méthode : appariement sur le score de propension Seuils de significativité : \* 10%; \*\* 5%; \*\*\* 1%

Source : enquête auprès des bénéficiaires de l'AIJ et d'une population témoin (juin 2016) et Fichier Historique (FH) des demandeurs d'emploi - Pôle emploi

# Sources et méthodes

Différents outils ont été mobilisés dans le cadre de cette évaluation :

- Des observations et entretiens menés en octobre 2015 dans 6 agences Pôle emploi auprès de conseillers AIJ et d'équipes locales de direction
- Une enquête web auprès de 634 conseillers AIJ (répondants) réalisée en novembre 2015
- Une enquête téléphonique conduite en juin 2016 auprès de 1 700 bénéficiaires de l'AIJ (répondants) et de 1 500 jeunes suivis par Pôle emploi en accompagnement renforcé (répondants).

## LE PROTOCOLE DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIJ ET D'UNE POPULATION TÉMOIN

La base de sondage est composée d'une part de l'ensemble des entrées en AIJ au cours du mois d'octobre 2015 (source : fichiers FSE / IEJ) et d'autre part d'une population témoin non entrée en AIJ et répondant aux conditions suivantes : être âgé de moins de 26 ans, être présent dans la demande d'emploi en fin de mois de septembre 2015 et ne pas être en suivi délégué externe, c'est-à-dire suivi par un partenaire ou un prestataire (source : Fichier historique administratif des demandeurs d'emploi). Pour les deux populations, l'interrogation a eu lieu en juin 2016, soit 2 à 3 mois après la date de fin théorique d'accompagnement pour les bénéficiaires (soit 8 à 9 mois après leur entrée pour les bénéficiaires de l'accompagnement individuel et 5 à 6 mois pour les bénéficiaires de « clubs »).

L'échantillonnage a été réalisé par tirage équilibré à partir de la macro SAS CUBE développée par l'Insee. Ce type de tirage assure que les échantillons soient aptes à restituer les structures de base de sondage pour les variables sur lesquelles ils ont été équilibrés (âge, sexe, niveau de formation, durée d'inscription, bénéficiaire ou pas du Revenu de solidarité active (RSA), résident ou pas en Quartier prioritaire de la ville, expérience dans le métier recherché, région de résidence).

Après la collecte des données effectuée par l'IFOP, le redressement a été réalisé par pondération selon la macro CALMAR (calage sur marges) (Insee). Celle-ci permet de réduire la variance d'échantillon et de réduire le biais lié à la non-réponse.

## ÉVALUATION DES EFFETS PAR LA MÉTHODE D'APPARIEMENT (MATCHING) SUR LE « SCORE DE PROPENSION »

Le principe de la méthode consiste à trouver pour chaque bénéficiaire un individu « témoin » ayant des caractéristiques observables proches mais n'ayant pas bénéficié de la mesure. La constitution des paires s'appuie sur la probabilité des individus à participer au dispositif (score de propension) en contrôlant sur un ensemble de variables (caractéristiques sociodémographiques, trajectoires sur le marché du travail avant l'entrée dans l'accompagnement, variables liées à la recherche d'emploi,...) [Cf. [Annexe sur pole-emploi.org](#)]. L'appariement permet de rendre la sélection à l'entrée du dispositif indépendante des caractéristiques individuelles : à caractéristiques semblables, les individus sont aléatoirement affectés au dispositif (hypothèse d'indépendance conditionnelle). Un ensemble de tests statistiques attestent de la qualité de l'appariement dans la mesure où le score de propension vérifie bien la propriété d'équilibrage en rendant les bénéficiaires et les non-bénéficiaires homogènes du point de vue de leurs caractéristiques.

L'effet moyen du dispositif sur les bénéficiaires est alors estimé par l'écart entre le résultat obtenu pour les bénéficiaires et le résultat obtenu pour les non-bénéficiaires.



## EN SAVOIR PLUS

Pôle emploi (2015) : Clubs jeunes chercheurs d'emploi, évaluation d'une action pilote, Études et Recherches n°5, octobre

Directeur de la publication  
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction  
Stéphane DUCATEZ

Réalisation  
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,  
1 avenue du Docteur Gley  
75987 Paris cedex 20

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

